

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4078)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 630

présenté par

Mme Vichnievsky, rapporteure et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 5, supprimer les mots :

« ou d'organiser le recours à de tels actes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de supprimer du champ de l'article le fait d'organiser le recours à des actes d'intimidation et de revenir au texte issu de la première lecture à l'Assemblée nationale.